

F8

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

Forges et Fonderies

DE

MONTATAIRE

Rue Béranger, 21,

(ANCIENNE RUE VENDÔME)

Adresser les lettres à MFA. DE LA MARTELLIÈRE

Directeur Gérant.

Paris le 3 avril

1874

Monsieur de Lepsineau, maire de la
Commune de Boussières-aux-Dames
près Nancy. —

Monsieur,

Nous vous demandons bien pardon d'avoir
autant attendu pour répondre à la lettre que vous
nous avez fait l'honneur de nous écrire le 16
Janvier dernier.

Le principal motif de ce retard tient à ceci
qu'effrayé à tous les points de vue de quelques
accidents successifs, nous avons voulu faire faire
par M^r Beauchamp une enquête sérieuse, plus
minutieuse qu'à l'ordinaire, afin de nous rendre
bien compte de la cause qui a amené la mort
si regrettable de l'ouvrier Barthoud.

Vous nous avez dit, Monsieur, que les circonstances
de l'accident sont de nature à en laisser les conséquences
à notre charge; De là vous arrivez à conclure à
un secours de 2000 f en faveur de la veuve et des
enfants, somme suffisante, juste et modérée.

Nous savons par expérience combien on est
sévére envers les f^{rs} industrielles, et par là
cette rigueur va toujours jusqu'à l'injustice
et les appréciations sont bien plus modérées
quand il s'agit de simples particuliers.

mais nous passons sur ce côté de la question.
nous croyons, Monsieur, qu'on n'a pas été complètement renseigné sur les
causes de l'accident dont il s'agit.

M. Beaudeau s'est livré à une enquête
minutieuse et il a appris que le malheureux
Barthoud avait négligé le point de l'accident,
comme cela lui arrivait quelquefois - trop
souvent dans tous les cas - de placer la fourche
ventrière. -

or, la fourche ventrière n'eût pas permis
au brancart de se lever - et si le
brancart ne s'était pas levé, l'accident
n'aurait pas lieu. -

L'accident est donc le résultat d'un acte
personnel de Barthoud, acte contraire
aux usages même de son métier, contraire
aux habitudes de l'Usine de Trouard et
échappant, par sa nature, à la surveillance
du chef des mines.

Nous ne devons point être responsables
de cet accident envers la veuve et les
enfants, pas même responsables de la
perte du cheval tué.

Il reste la question d'humanité à laquelle,
vous le savez, Monsieur le Maire, nous ne
pouvons être insensible.

M. Beaudeau a pourvu aux premiers
soins; il a fait donner aux enfants de
Barthoud travaillant dans l'usine, un

salarii supérieur à celui qu'il avait et à
s'attacher à remplir ;

Nous sommes disposé à continuer toute la
sécurité possible à ces enfans et à nous
occuper d'eux, disposé aussi à fournir
la veuve; mais nous ne saurions pas qu'on
s'en soit occupé, comme cela arrive trop
souvent, de nos meilleurs. Nous sommes
prêt à tout d'obtenir plus devant le
tribunal compétent.

Nous remettons cette lettre à Mr
Beaulieu, il aura l'honneur de vous
voir et nous espérons qu'il pourra
tomber d'accord avec vous sur le chiffre
d'assistance volontaire que nous ferons
à la veuve et les enfans d'un de nos bons
hommes ouvriers.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de nos sentimens distingués.

Le Directeur Secrétaire,

Alfred Martelli